

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 8 JUILLET 2013
DELIBERATION N°2013-55

OBJET : Utilisation des emplois d'enseignants et d'enseignants-chercheurs vacants lors de l'année universitaire 2013-2014.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,


Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité les propositions relatives à l'utilisation des emplois d'enseignants et d'enseignants-chercheurs vacants lors de l'année universitaire 2013-2014.

Fait à Tours, le 10 juillet 2013

Le Président,



Loïc VAILLANT